donner des informations précieuses par la classification des recettes par espèces, de même que celles des différents genres de déboursés pour les neuf années d'administration passée.

Je n'ai pas pu, malgré ma bonne volonté, terminer cette partie de mon travail, que j'aurais pourtant désiré vous communiquer dans ce rapport. Quoique ce travail puisse être fait en très peu de temps, il m'a été impossible de le compléter.

Relevé des Livres de Caisse.

Ce relevé des livres de caisse de chacun des officiers du Collège, ayant occupé des charges de juillet 1889 à juillet 1898, a demandé beaucoup de soin et de travail afin de tirer les écritures au clair et les disposer de manière à en faire sortir des résultats pratiqués, non-seulement pour l'administration du passé, mais aussi comme référence pour l'avenir et comme point de départ des réformes à opérer.

Je diviserai mes constatations et observations en deux parties. La première contiendra les remarques générales, et la deuxième les remarques particulières au relevé de chacun des livres de caisse des officiers.

Remarques générales.—Je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit dans mon rapport préliminaire, relativement au défaut d'approbation des comptes par le Président avant leur paiement, ni mes remarques au sujet des entrées aux livres de caisse de quelques-uns des officiers qui ne sont justifiés par aucune pièce. Chacune des entrées de déboursés portée au relevé a son numéro qui lui est propre. Lorsqu'il n'y a pas de pièce justificative, ce numéro est écrit à l'encre rouge. Un grand nombre des entrées ainsi marquées sont pour des achats de timbres et autres menus déboursés qui ne nécessitent pas toujours des pièces, quoiqu'il soit plus régulier d'en produire, et comme cela doit se faire maintenant, d'après les suggestions de mon dernier rapport. Il reste cependant encore un grand nombre d'autres entrées de déboursés qui devraient être justifiées par des pièces et qui ne le sont pas.

J'ai fait mention, dans mon rapport préliminaire, qu'il est possible que les pièces existent et aient été remises au trésorier ou autre officier du Collège d'alors et qu'elles ne se trouvent pas avec les livres et documents transmis aux officiers du nouveau bureau. Je dois dire que, depuis mon rapport, il ne m'a pas été remis d'autres pièces ou livres. Je suis d'avis, toutefois, qu'on pourrait justifier plusieurs des entrées, en demandant des duplicatas de ceux qui paraissent avoir reçu ces montants. Ainsi qu'on le verra dans une